

Publié le 16 novembre 2023

Les membres du conseil d'administration se sont réunis le 27 octobre 2023 à 14 heures sur convocation en date du 18 octobre 2023, par Monsieur Christophe CHARLES, Président du C.C.A.S.

Dûment convoqué, le Conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame FACQ Vice-Présidente

Etaient présents : Christophe CHARLES à l'ouverture, Marie-José FACQ, Nathalie FERNANDEZ, Betty FONTAINE, Bernard GORA, Monique MARLAIRE, Bernard MOREL, Françoise PLATEAU, Arlette PLOUVIN, Denise QUINTIN, Chantal WAGON

Absents avant donné procuration : Christophe CHARLES à Marie-José FACQ à partir du point 1, Mohamed BEN AMOR à Mme FERNANDEZ, Jacqueline BRISSY à Betty FONTAINE, Jean-Pierre DESTAILLEUR à Bernard MOREL, Bernard OLIVIER à Françoise PLATEAU, Chantal WAGON à Monique MARLAIRE à partir des points de la résidence.

Excusés : Bernard MOREL, Marie-Pascale SALVINO

Absents : Séverine LASNEAU,

Assiste : M. LATRECHE, Directeur des services, excusé, Elodie FERLIN, responsable de la résidence autonomie, Secrétaire de séance : Mme DESMONS Anita, Directrice du CCAS

OBJET : BUDGET PREVISIONNEL 2024 RESIDENCE BEAUSEJOUR

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, en ses articles L314-7 et R314-4 à R314-20

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22

Sur le rapport de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité soit 13 VOIX

DECIDE

SECTION FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
ARTICLE	DESIGNATION	BP 2024	HEBERGEMENT	RESTAURATION	FORFAIT AUTONOMIE	FORFAIT SOINS
GROUPE 1 - CHAPITRE 011 - CHARGES D'EXPLOITATION		295 099,50	117 250,00	164 349,50	13 000,00	500,00
GROUPE 2 - CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL		492 650,00	312 000,00	102 000,00	13 650,00	65 000,00
GROUPE 3 - CHAPITRE 016 CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE		149 609,03	144 609,03	5 000,00	-	-
TOTAL GENERAL		937 358,53	573 859,03	271 349,50	26 650,00	65 500,00
RECETTES						
ARTICLE	DESIGNATION	BP 2024	HEBERGEMENT	RESTAURATION	FORFAIT AUTONOMIE	FORFAIT SOINS
CHAPITRE 012 - REMBOURSEMENT DU PERSONNEL		30 000,00	30 000,00	-	-	-
CHAPITRE 017 - PRODUITS DE TARIFICATION		506 314,15	440 814,15	-	-	65 500,00
CHAPITRE 018 - AUTRES PRODUITS		401 044,38	103 044,88	271 349,50	26 650,00	-
TOTAL GENERAL		937 358,53	573 859,03	271 349,50	26 650,00	65 500,00
SECTION INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		4 400,00			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 455,96			
TOTAL		8 855,96	8 855,96	-	-	-
RECETTES						
2808	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		7 608,00			
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 247,96			
TOTAL		8 855,96	8 855,96			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt

Fait et délibéré en séance à Aubry,

En Sous-Préfecture le 10/11/2023

le 27/10/2023

Le Président

Le Président,

Christophe CHARLES

